

NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2023

1. Faits significatifs

Après 2022, l'année 2023 consolide la situation financière de la paroisse. Les troubles à l'occasion de la crise sanitaire de la COVID-19 de 2020 et 2021 que nous avons traversée sont désormais derrière nous. Nous en sortons renforcés. Renforcés grâce à vous, d'abord et avant tout, qui avez toujours répondu présents et dont la générosité s'est maintenue à un très haut niveau. Nous vous en remercions. Renforcés également parce que le niveau de nos activités est élevé. Nous pouvons ainsi tirer des revenus de la mise à disposition de nos locaux qui permettent de bien absorber nos charges de fonctionnement, en particulier la hausse du prix de l'énergie (gaz et électricité dont nos deux temples et les immeubles afférents sont structurellement assez consommateurs). Cela nous a permis également d'augmenter légèrement nos salariés de 3,5% afin de réduire l'impact de la hausse du coût de la vie et d'augmenter également la cible à la hauteur de l'exemple de solidarité que nous voulons montrer. Le résultat net de 2023 présente un excédent de 34 053 €, contre un déficit de 15 004 € pour l'exercice précédent. Cela tient surtout au fait que certains travaux budgétés en 2023 n'ont pas été réalisés, notamment ceux concernant la réfection des sanitaires de rue la Madame pour lesquels la recherche de solutions techniques est toujours en cours. La consolidation de notre trésorerie nous permet de reporter ces travaux sur 2024 avec sérénité.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles de l'Église Protestante Unie de France à l'Union Nationale.

Comme l'année précédente, les comptes ont été établis en tenant compte de la première application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023 du règlement ANC n° 2022-04 relatif à la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger, et modifiant le règlement ANC n° 2018-06.

L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 3.1.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Permanence des méthodes comptables,*
- *Indépendance des exercices.*

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments d'actifs immobilisés est pratiquée en utilisant la méthode des coûts historiques pour les biens acquis depuis 10 ans ou moins à la date du 1^{er} janvier 2006 et en utilisant la méthode « valeur vénale » pour les biens acquis depuis plus de 10 ans à la date du 1^{er} janvier 2006. Les valeurs vénales ont été estimées en 2001.

Les amortissements des biens immobiliers et mobiliers ont été calculés en retenant, pour les biens acquis en 2006 et précédemment, la méthode d'amortissement par composants et en prenant en compte la valeur résiduelle au 1^{er} janvier 2006 pour déterminer la base d'amortissement. Pour les biens acquis ou immobilisés postérieurement (à compter de 2007), les amortissements ont été calculés en retenant la méthode par composants et en fonction du mois d'entrée en immobilisation pour déterminer la base d'amortissement

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations et Amortissements

3.1.1. Mouvements sur immobilisations en 2023

En Euros	Valeur brute 31/12/2022	Acquisitions en 2023	Cession/rebut/ extourne en 2023	Valeur brute 31/12/2023
Logiciel brevet	13 000		-	13 000
Terrains	776 000		-	776 000
Constructions - Structure	2 584 629		-	2 584 629
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 879		-	592 879
Constructions - Équipements techniques	662 316	28 627	-	690 943
Travaux Chapelle	712 186	5 470	-	717 656
Orgues	185 361		-	185 361
Mobilier	288 484		-	288 484
Installation et agencement	147 939		-	147 939
Matériel de bureau	25 915		-	25 915
Immobilisations en cours	7 700	2 923	-	10 623
TOTAL	5 996 410	37 020	-	6 033 430

3.1.2. Amortissement des valeurs immobilisées

En Euros	Amortissement au 31/12/2022	Dotations en 2023	Extourne en 2023	Amortissement au 31/12/2023
Logiciel brevet	13 000			13 000
Constructions - Structure	151 493	-		151 493
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 880	-		592 880
Constructions - Équipements techniques	538 497	21 243		559 740
Travaux Chapelle	72 561	30 884		103 445
Orgues	155 137	7 415		162 552
Mobilier	288 484	-	-	288 484
Installation et agencement	128 332	2 372	-	130 714

Matériel de bureau	6 926	4 911		11 837
TOTAL	1 947 310	66 825	-	2 014 135

Il n'est pas procédé à amortissement des composants *Terrain* d'une part et *Construction/Structure* d'autre part.

Sauf exception :

- Les éléments de *Construction/Toiture-façade-étanchéité* sont amortis sur la durée résiduelle, calculée en déduisant de la durée de 15 ans le nombre d'années courues,
- Les éléments de *Construction/Équipement technique* sur une base de 20 ans,
- Les *orgues* sur une base de 25 ans et le piano sur 10 ans,
- Le *meublier* sur une base de 3 ans,
- Les installations et agencements sur 10 ans,
- Le *matériel de bureau* et l'informatique sur 3 ans,
- Le matériel de vidéo et audio sur 5 ans.

Les amortissements sont calculés à compter du 1^{er} du mois qui suit la réception (en fait, par assimilation, le 1er du mois qui suit le dernier paiement relatif à la valeur).

Pour la Chapelle de la rue Madame :

- Les éléments de construction sont amortis sur 50 ans,
- Les équipements techniques sont amortis sur 20 ans,
- Les installations et agencements, y compris le meublier, sont amortis sur 10 ans,
- L'audio et la vidéo sont amortis sur 5 ans.

Pour la Chapelle, les amortissements sont calculés à compter de la date de réception des travaux indiquée sur les différents procès-verbaux, à savoir le 29/07/2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées en 2023, en application des règles ci-dessus rappelées, à 66 825 €.

3.1.3 Dotations aux amortissements 2023

Cela conduit à présenter un montant de 4.019.295 € d'immobilisations nettes au bilan au 31 décembre 2023, à comparer au montant de 4.049.100 € comptabilisé à fin 2022.

3.2. Éléments de l'actif circulant

Les excédents de trésorerie sont placés temporairement en «*Livret A Sup Association*» et en «*Contrat à Terme*» à 3 %, auprès du CIC . Le montant placé sur le CAT sera remboursé avec les intérêts perçus et reversés sur un CAT en 2024.

Au 31 décembre 2023, le total de la trésorerie de l'association se montait à 507 443 € (dont 28 721 € de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 463 521 € à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2023, le total de la trésorerie comprenait un montant de 41 653 € placé en livret A Sup au CIC (épargne associant Livret A et Compte d'Épargne Sur Livret (CESL) qui est plafonné à 122 950 €, mais rapporte un taux d'intérêt dégressif par tranche investie de l'ordre de 0,5 % brut jusqu'à 22 950 € et de 0,15 % brut au-delà et jusqu'à 100 000 €) et un montant de 384 599 €, déposé le 16/03/2023, au CIC sur un Contrat à Terme qui rapporte un taux de 3 % bruts par an.

3.2.1. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

État des créances et dettes au 31 décembre 2023

En €uros		Montant brut	Sur la région	Sur autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES	1. Actif immobilisé	-	-	-	-	
	2. Actif circulant	6 491	-	6 491	6 491	
	3. Charges constatées d'avance	5 093	-	5 093	5 093	
	TOTAL	11 584	-	11 584	11 584	
DETTES	1. Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	
	2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 294	-	-	-	
	3. Dettes fiscales et sociales	8 056	-	-	-	
	4. Dettes EPUdF	-	-	-	-	
	5. Autres dettes	-	-	-	-	
	6. Produits constatés d'avance	5 436	-	-	-	
	TOTAL	37 786	-	-	-	-

3.2.2. Produits à recevoir, charges à payer, produits & charges constatés d'avance

Charges à payer au 31 décembre 2023

Postes du passif en euro	Montant au 31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	24 294
Dettes fiscales et sociales	8 098
Autres dettes	-
Total	32 392

Produits à recevoir au 31 décembre 2023

Postes de l'actif en euro	Montant au 31/12/2023
Créances clients	-
Créances diverses	6 491
Produits à recevoir	-
Total	6 491

Les charges nettes à payer au 31 décembre 2023 se montent à 32.392 €. Elles comportent essentiellement 23 439 € de factures non parvenues de fournisseurs et 855 € de dettes

fournisseurs, ainsi que 8 098 € de dettes sociales et charges fiscales.

Nous avons 5 436 € de produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 correspondant à des acomptes concernant la mise à disposition de salles pour 2024.

3.3. Variation des fonds associatifs et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminut°	A la clôture
Fonds propres	4 310 649				4 310 649
Report à nouveau	-430 076	-15 004			-445 080
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 004		34 053	-15 004	34 053
SITUATION NETTE	3 865 569	-15 004	0	0	3 899 622
Provisions pour risques	19 822				-
TOTAL	3 885 391	-15 004	34 053	-15 004	3 899 622

La variation des fonds associatifs et réserves est présentée (*valeur après affectation du résultat*) après proposition à l'assemblée générale annuelle à tenir le 26 mai 2024.

3.4. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Les travaux de la Chapelle étant terminés, les fonds dédiés continuent à être repris. En 2023, 31 068 € ont ainsi été rapportés au compte de résultat. L'utilisation des fonds dédiés continuera à être rapportée en produits chaque année au même rythme que les travaux de rénovation de la Chapelle seront amortis.

Le montant total des fonds dédiés au 31 décembre 2023 s'élève à 600 872 €.

3.5. Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Ressources affectées reçues en N	Utilisations		Trans-ferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Chapelle	631 940 €	- €	31 068 €			600 872 €	

3.6. Provisions

Au 31 décembre 2022, il existait au bilan une provision pour risque de 19 822 €. Cette provision a été constituée au sujet de la taxe d'habitation réclamée par l'administration pour les locaux cultuels de la rue Madame en 2011, 2012, 2013 et 2014 et dont le paiement était contesté. Les sommes correspondantes, y compris majoration de 10 % pour retard, ont été prélevées unilatéralement par l'administration à hauteur de 19 822 €.

Après 10 ans, la probabilité de remboursement de ces sommes est nulle. En conséquence, le conseil presbytéral a décidé, lors du CP du 18 avril 2023, d'annuler cette créance de 19 822€ et la provision correspondante qui avait été constituée pour anticiper cette situation. Ce point est donc annulé dans les comptes en 2023.

4. Produits

4.1. Offrandes et dons

Sont ainsi comptabilisés tous les dons reçus par chèques, prélèvements et virements. Il s'agit des catégories suivantes :

- Les dons nominatifs ordinaires, reçus des donateurs à titre régulier ou exceptionnel, et donnant lieu à reçu fiscal.
- Les dons anonymes reçus à l'occasion des collectes des cultes de la rue Madame et de la rue de Grenelle ; ils ne donnent pas lieu à reçu fiscal.
- Les dons nominatifs et anonymes reçus à l'occasion de cérémonies. Seuls les premiers donnent lieu à reçu fiscal.

4.2. Avantages et ressources provenant de l'étranger

Date	Pays d'origine	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant
Du 30-01 au 31-12-23	Canada	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	1 372 €
01/06/2023	Gde Bretagne	Personne morale	Don manuel	Direct	Virement	15 000 €
01/10/2023	Belgique	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	2 500 €
						18 872 €

4.3. Inventaire des biens immeubles et meubles (art. 21 loi 1905)

- 58, rue Madame – 75006 Paris
- 72, boulevard Raspail – 75006 Paris
- 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

Tableau des immobilisations

		Net au 31/12/22	Amort. au 31/12/23	Net au 31/12/23
<i>IMMOBILISATIONS</i>		4 041 400	40 724	4 008 665
<i>Madame</i>	Terrain	568 000		568 000
<i>Corp.</i>	Construction / Structure	1 766 729		1 766 729
	Toiture			0
	Équipement technique	102 451	604	101 847
	Mobilier			0
	Installation & agencement	19 803	2 568	17 235
	Matériel de bureau	9 865	2 469	7 396
	Orgue	30 223	7 414	22 809
	Travaux Chapelle	639 628	25 416	614 212
<i>Incorp.</i>	Logiciel brevet			
		3 136 699	38 471	3 098 228
<i>Raspail</i>	Terrain	208 000		208 000
	Construction / Structure	665 600		665 600
	Toiture			0
	Équipement technique	21 368	7 989	29 357
	Mobilier			0
		894 968	7 989	902 957
<i>Grenelle</i>	Construction / Structure	805		805
	Mobilier			0
	Installation & agencement	-196	-196	0
	Matériel de bureau	9 124	2 449	6 675
		9 733	2 253	7 480

4.4. Suivi de l'aliénation des biens attribués

Néant

4.5 Liste des lieux de culte utilisés habituellement pour l'exercice du culte

- Temple du Luxembourg - 58, rue Madame – 75006 Paris
- Temple de Pentemont - 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

4.6. Valorisation des contributions volontaires (Art. 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)

En conformité avec la décision n° 7 du synode national de 2022 de l'Église Protestante Unie de France, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée dans les comptes de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg.

4.7. Ventes

Ce poste concerne la vente annuelle de soutien organisée en collaboration avec l'association d'Entraide de Luxembourg-Pentemont (ELP). Fin 2021, ELP a décidé de ne plus contribuer.

4.8. Participations aux frais

Il s'agit de sommes reçues à l'occasion d'activités organisées par l'association culturelle et permettant la couverture des frais de gestion et d'entretien des locaux.

4.9. Soutien de prise en charge des ministres

Ce poste reprend le coût de prise en charge des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'EPUDF, qui les rémunère.

4.10. Produits des salles et des appartements

Ce poste regroupe les produits perçus à l'occasion de la mise à disposition de logements et de salles pour des activités non organisées par l'association culturelle.

4.11. Avantages en nature

Ce poste donne la valorisation des avantages en nature accordés aux ministres, aux gardiens de l'immeuble de la rue Madame et du temple de la rue de Grenelle et à la responsable administrative de l'association culturelle sous forme de mise à disposition d'un logement.

4.12. Produits financiers

Ce poste enregistre les produits du placement de la trésorerie disponible sur différents comptes ouverts auprès de la banque CIC.

4.13. Produits exceptionnels

Le produit de 50 891 € est composé de 19 822 € correspondant à la reprise sur provision sur risques et charges d'exploitation et de 31 069 € correspondant à l'utilisation des fonds dédiés pour les travaux de la Chapelle.

En 2023, les fonds reçus via la Fondation du Protestantisme-Martin Bucer s'élèvent à 17 760 € contre 9 985 € en 2022.

4.14. Charges

4.14.1. Achats, fluides, consommables

Ce poste présente les dépenses d'eau, d'électricité, de consommation de chauffage urbain, de produits d'entretien, ainsi que divers petits achats liés l'activité de l'association culturelle (catéchisme, cultes, etc.).

4.14.2. Services, entretiens, assurances

Ce poste regroupe les charges de services nécessaires pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de l'association culturelle (contrats de chauffage, d'ascenseur, de téléphone, d'assurance, etc.).

4.14.3. Impôts et taxes

Il s'agit principalement des taxes foncières dont est redevable l'association cultuelle au titre de ses différents locaux, de taxes communales et de taxes liées à la formation.

4.14.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association comprennent, outre la rémunération des salariés à temps complet ou partiel employés par l'EPUPL, le coût de la rémunération des ministres tel qu'il est communiqué à l'association cultuelle par l'Union Nationale des Associations Cultuelles de l'EPUDF qui les rémunère.

4.14.5. Contributions, autres charges de gestion courante

Ce poste comprend principalement la contribution annuelle versée à l'EPUDF (cible) par l'intermédiaire de la région parisienne, à hauteur de 295 000 €.

4.14.6. Dotations aux amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements est calculée dans les conditions indiquées au 3.1.2 ci-dessus.

4.14.7. Charges financières

Il s'agit de divers frais, notamment ceux mis à la charge de l'association en cas d'interruption, sans préavis, d'un mandat de prélèvement par un donateur, ainsi que les frais de commissions Stripe et d'Actoll (paniers électroniques) et autres frais de fonctionnement du compte.

4.14.8. Charges exceptionnelles

Il n'y a pas de charges exceptionnelles en 2023.

4.15. Résultat de l'exercice

<i>En Euro</i>	2022	2023
Résultat d'exploitation	-46 616	-24 805
Résultat financier	584	10 160
Résultat courant	-46 032	-16 844
Résultat exceptionnel	31 027	50 891
Impôt sur les sociétés		-2 192
Résultat de l'exercice	-15 004	34 053

Le résultat d'exploitation de 2023 est un déficit de 24 805 €, contre un déficit de 46 616 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, comprenant principalement les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, et revalorisé par les intérêts de 3 % de 2023 à recevoir en provenance du CAT ouvert en mars 2023.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 34 053 €, contre un déficit de 15 004 € pour l'exercice N-1.

5. Autres informations

L'association n'a donné aucun engagement ou sûreté en cours.
